VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL - Election d'un Secrétaire et d'un Secrétaire Auxiliaire.

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 06/12/16

Date d'affichage : 06/12/16

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

PUBLIÉ
LE 14 DEC. 2016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 DÉCEMBRE 2016 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. le Dr Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme le Dr Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, Maître Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. le Dr Jean-Claude NATTEAU, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Dominique FERNANDE, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Stéphane ANDURAND représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire Auxiliaire.

Je vous propose de désigner Mme Najla BEHRI comme Secrétaire et M. Eric PELISSON, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de son Président.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin